

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DEFINITIVES/ VISITEURS INSCRITS ET NON INSCRITS

Version du 02/05/2011

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent l'ensemble des différentes utilisations de cette plateforme accessible depuis l'adresse URL www.espritmusique.fr et via des applications pour téléphones et tablettes mobiles ; étant précisé que cette plateforme pourra par la suite être accessible depuis d'autres adresses URL.

Les présentes Conditions Générales d'utilisation sont conclues entre :

La BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 467.226.960 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°493.455.042, dont le siège social est situé au 50 avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13 (*ci-après la BPCE*), d'une part

Et

L'UTILISATEUR, d'autre part

Ci après collectivement dénommées les « PARTIES »

Important

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

ARTICLE 1 DEFINITIONS

- **ARTISTE** une catégorie de MEMBRES, artistes musicaux ou groupes musicaux, qui s'inscrit grâce à un formulaire accessible à l'adresse [www. http://inscription.espritmusique.fr/](http://inscription.espritmusique.fr/).
- **COMPTE**: désigne l'interface dans laquelle est regroupée l'ensemble des données fournies par le MEMBRE. Ces données comprennent les informations relatives au MEMBRE comme son adresse de courrier électronique, son nom, prénom, ses ARTISTES favoris, etc. L'ouverture d'un COMPTE permet de bénéficier de certaines fonctionnalités qui ne sont accessibles qu'au MEMBRE.
- **LA PLATEFORME**: désigne le site internet et la base de données accessibles depuis l'adresse URL www.esprit-musique.fr, ainsi que les contenus accessibles sur téléphones et tablettes mobiles via des applications spécifiques. LA PLATEFORME regroupe l'ensemble des pages web hébergées et des services proposés aux UTILISATEURS. Les services proposés par LA PLATEFORME sont notamment les suivants :
 - L'accès à des fiches d'ARTISTES et fiches SALLES, comprenant des informations mises en ligne par les ARTISTES, relatives à leur musique, leurs concerts, leur biographie et des contenus tels que des photographies, vidéos, musiques ;
 - L'accès à une carte de géolocalisation permettant aux UTILISATEURS d'écouter des morceaux musicaux mis en ligne par les ARTISTES en fonction de l'endroit où ils se produisent ;
 - L'application SOUND PLACES ;
 - Le partage des informations contenues sur LA PLATEFORME via divers réseaux sociaux et notamment FACEBOOK et TWITTER,
 - L'écoute en STREAMING des ŒUVRES musicales mises en ligne par les ARTISTES ;
 - La promotion de JEUNES TALENTS ;

En outre, BPCE propose notamment via la PLATEFORME :

- La co-production de concerts « prestigés » de musique classique et baroque en partenariat avec l'Orchestre symphonique Philippe Fournier et le Centre culturel d'Ambronay
 - Des accès privilégiés à des concerts « événements » en partenariat avec Live Nation
 - De la visibilité et des quotas de places à tarif réduit en partenariat avec un réseau de salles régionales
 - Un programme d'accompagnement des jeunes talents en s'appuyant en région sur ces salles partenaires avec une mécanique de vote pas encore connue à date
 - Un site de billetterie développé en marque blanche par la Fnac qui permet aux clients Caisse d'Epargne de bénéficier des avantages spécifiques
- **FICHES ARTISTE** : désigne les espaces dédiés aux ARTISTES, accessibles notamment via un onglet « SOUND PLACES » sur lesquels les UTILISATEURS pourront visionner et/ou écouter les ŒUVRES en STREAMING et avoir accès à un certain nombre d'informations relatives à l'ARTISTE concerné.
 - **JEUNE TALENT** : désigne les ARTISTES sélectionnés dans les conditions définies dans les Conditions Générales d'Utilisation ARTISTES accessibles en cliquant sur le lien suivant : http://www.espritmusique.fr/docs/EspritMusique_CGU.pdf.

- **MEMBRE:** désigne tout UTILISATEUR majeur et capable ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux ou mineur justifiant d'une autorisation de ses représentants légaux qui s'inscrit sur LA PLATEFORME afin de bénéficier des différents services mis en place par la BPCE. Un membre peut être un VISITEUR INSCRIT sur la PLATEFORME, un ARTISTE ou une SALLE.
- **ŒUVRE :** désigne tout contenu mis en ligne par les ARTISTES et/ou communiqué à la BPCE en vue de sa mise en ligne sur LA PLATEFORME, et notamment les vidéos, photographies, œuvres musicales, œuvres multimédia ; cette liste ne pouvant être considérée comme exhaustive.
- **SALLE(S) :** désigne les salles de spectacle partenaires de BPCE dans le cadre de l'exploitation de la PLATEFORME ou des salles de spectacle non partenaires qui se sont inscrites sur la PLATEFORME en vue d'assurer la promotion de la musique en région.
- **FICHES SALLE :** désigne les espaces dédiés aux SALLES, accessibles notamment via un onglet « SOUND PLACES », sur lesquels ces dernières publient du contenu les concernant (description de leur activité, localisation, programmation, liens...), voire même pour les salles partenaires, éditent des galeries de photographies et vidéos accessibles par les UTILISATEURS
- **SOUND PLACES :** désigne l'application accessible à l'adresse <http://www.espritmusique.fr/soundplaces/> et sur les téléphones et tablettes mobiles par laquelle les UTILISATEURS pourront accéder à un service de géolocalisation leur permettant d'identifier dans leur environnement proche la localisation des ARTISTES et SALLES. Il est précisé que l'application SOUND PLACES est divisée en 21 régions physiques, et une région SOUND PLACES regroupant les ARTISTES sélectionnés conformément à l'article 3.
- **STREAMING :** désigne la technique par laquelle l'UTILISATEUR est en mesure d'écouter et/ou de visionner une ŒUVRE, sans qu'une conservation de ladite ŒUVRE ne soit possible.
- **UTILISATEUR :** désigne ensemble les ARTISTES, SALLES et VISITEURS, et VISITEURS INSCRITS.
- **VISITEUR:** désigne toute personne qui accède et navigue sur LA PLATEFORME.
- **VISITEUR INSCRIT :** désigne toute personne qui s'inscrit sur la PLATEFORME sans pour autant avoir le statut d'ARTISTE ou de SALLE. Les VISITEURS INSCRITS désignent ainsi tout MEMBRE à l'exclusion des ARTISTES et des SALLES.

ARTICLE 2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seules les personnes physiques majeures et capables ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux ou mineures justifiant d'une autorisation de leurs représentants légaux ou toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité

juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale peuvent s'inscrire pour devenir MEMBRE.

La BPCE se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'une personne qui ne respecterait pas les présentes Conditions Générales d'Utilisation ou qui aurait été précédemment désinscrit de la PLATEFORME et ce, sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit.

Lors de son inscription le VISITEUR qui souhaite devenir MEMBRE s'engage à fournir de manière loyale à la BPCE des données exactes et qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits de tiers, quels qu'ils soient.

En cas de méconnaissance de cette obligation générale de loyauté, la BPCE se réserve le droit de discrétionnaire de supprimer le COMPTE du MEMBRE sans préavis.

Le MEMBRE est tenu de choisir un identifiant et un mot de passe qui lui sont personnels. L'identifiant peut être constitué par un pseudonyme, l'identité réelle du MEMBRE. Ce choix d'identifiant doit s'opérer dans le respect de la législation en vigueur, notamment celle relative à l'usurpation d'identité (Article 434-23 du Code pénal) ou à la contrefaçon de marque ou de droits d'auteur (Articles L.335-2 et suivants ou L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle).

Il appartient au MEMBRE d'assurer la confidentialité de son identifiant et de son mot de passe. Toute connexion au COMPTE d'un MEMBRE à partir de l'identifiant et du mot de passe choisis lors de l'inscription sera présumée avoir été faite par le MEMBRE lui-même. La création d'un COMPTE nécessite de fournir une adresse de courrier électronique valide.

Le MEMBRE est entièrement responsable des informations qu'il poste ou qu'il rend accessibles.

La BPCE se réserve le droit de supprimer ou modifier toute donnée portée à sa connaissance et qu'elle considère comme non conforme à l'esprit de LA PLATEFORME.

ARTICLE 3 OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 Obligations des UTILISATEURS

Dans le cadre de l'utilisation de LA PLATEFORME, chaque UTILISATEUR s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU.

L'UTILISATEUR est seul responsable de l'ensemble des contenus qu'il met en ligne, et notamment de l'ensemble des commentaires qu'il pourra être amené à effectuer sur les contenus rédactionnels, musicaux ou graphiques, ainsi que sur les ARTISTES et SALLES.

Chaque UTILISATEUR a pour obligation de :

- Se comporter de façon loyale et en bon père de famille à l'égard de la BPCE et des tiers,
- Etre honnête et sincère dans les informations fournies à la BPCE et, le cas échéant aux tiers,
- Utiliser LA PLATEFORME conformément à la finalité décrite dans les présentes CGU,
- Ne pas détourner la finalité de LA PLATEFORME pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi,
- Respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges avec les UTILISATEURS,

- Ne pas tenter de détourner les internautes vers un autre site ou un service concurrent,
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitement automatisés de données mis en œuvre pour la mise en ligne de LA PLATEFORME,
- Ne pas demander la publication ou publier de textes, vidéo, photographies, musique, ou tout autre contenu contraires aux lois, règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs, et en particulier des contenus contrefaisants, ou bien encore des textes diffamatoires ou injurieux ou qui seraient constitutifs de discrimination, d'incitation à la haine ou à la violence, d'atteinte à la vie privée, de mise en péril des mineurs ;
- Respecter son obligation générale de courtoisie, et à ce titre, de ne pas poster de contenus grossiers.

3.2 Obligations de la BPCE

L'obligation générale de la BPCE est une obligation de moyens. Il ne pèse sur la BPCE aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

La BPCE s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de LA PLATEFORME, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

S'agissant des espaces de contribution mis à disposition des MEMBRES, et notamment des commentaires mis en ligne par les MEMBRES, il est rappelé que la BPCE est un hébergeur au sens de l'article 6 I 2) de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004.

A ce titre, la BPCE retirera promptement tout contenu manifestement illicite dès qu'elle en aura connaissance.

La notification des contenus manifestement illicites peut se faire par mail à l'adresse abuse@espritmusique.fr par courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse suivante : HEAVEN 19 Rue de Cléry 75002 PARIS. Dans les deux (2) cas, la notification, pour être valide, doit reprendre tous les éléments prescrits à l'article 6 I 5) de la loi du 21 juin 2004 :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les nom et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

Il est rappelé que toute notification abusive est notamment passible d'une peine d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 euros en application de l'article 6-I-4 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 précitée.

ARTICLE 4 RESPONSABILITES

La BPCE décline toute responsabilité :

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à LA PLATEFORME pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ;
- En cas d'attaques virales ;
- En cas de renseignements incomplets ou erronés d'un UTILISATEUR ;
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de LA PLATEFORME. L'UTILISATEUR est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler ;
- En cas de violation du droit des tiers qui n'aurait pas été notifiée dans les formes indiquées à l'article 3.2 ;
- En cas de problème technique lié à l'écoute ou au visionnage des contenus mis en ligne ;
- En cas de contrefaçon des ŒUVRES par un UTILISATEUR ;
- En cas de problème technique lié à l'utilisation des liens redirigeant vers la plateforme itunes ou en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle li à l'insertion ou à l'utilisation desdits liens ;
- Concernant l'ensemble des contenus situés sur des sites tiers, accessibles en cliquant sur un lien hypertexte situé sur LA PLATEFORME.

ARTICLE 5 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéo et textes contenus sur LA PLATEFORME, autre que ceux communiqués par les UTILISATEURS (notamment les ŒUVRES), sont la propriété exclusive de la BPCE ou de ses partenaires et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la BPCE ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation totale ou partielle des contenus de LA PLATEFORME, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de la BPCE et le cas échéant des ARTISTES et/ou des SALLES, dans le cas des ŒUVRES, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

Les ŒUVRES mises en ligne par les ARTISTES et SALLES demeurent leur propriété exclusive.

Il est fait exception à l'alinéa précédent pour les seules utilisations des ŒUVRES expressément autorisées par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, à savoir :

- L'utilisation par écoute et/ou visionnage des ŒUVRES par STREAMING ;
- La création de flux intégrant toute ou partie des FICHES ARTISTE et FICHES SALLE vers les sites internet et réseaux sociaux Facebook, Twitter, Myspace, YouTube, Dailymotion, Vimeo, Itunes, et sur les sites et blogs des partenaires de la BPCE (média, éditoriaux, community management, etc.),

Il est précisé que certaines ŒUVRES sont disponibles au téléchargement via la plateforme itunes, le MEMBRE étant seul responsable de l'insertion et de l'utilisation des liens permettant ces téléchargements.

La BPCE interdit expressément :

1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données de LA PLATEFORME sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;

2° La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données de LA PLATEFORME, quelle qu'en soit la forme.

3° l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu la base de données de LA PLATEFORME dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de cette base

Il est également précisé que les ŒUVRES ne pourront faire l'objet de téléchargement par les UTILISATEURS que sous réserve d'une autorisation exprès préalable distincte de l'ARTISTE ou de la SALLE concernée.

ARTICLE 6 RESILIATION

Chaque MEMBRE peut mettre fin à son inscription à LA PLATEFORME en demandant la clôture de son COMPTE à la BPCE. Cette demande sera réputée effectuée le jour ouvré suivant sa réception par la BPCE.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes CGU, la BPCE pourra résilier le compte du MEMBRE sans préavis ni mise en demeure en cas de manquement grave du membre à l'une quelconque de ses obligations, ou bien encore en cas d'absence d'acceptation par le MEMBRE des Conditions Générales d'Utilisation modifiées dans le délai de sept (7) jours suivant leur notification.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement du MEMBRE à l'une quelconque de ses obligations, la BPCE pourra résilier le COMPTE de tout MEMBRE quinze (15) jours après l'envoi à celui-ci d'un courrier électronique lui notifiant le manquement et lui demandant de se conformer aux présentes CGU resté infructueux.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la BCPE au MEMBRE ou à ses ayants droit et représentants légaux en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

Le MEMBRE sera informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son compte personnel. Ses données seront détruites à sa demande ou à l'expiration des délais légaux courant à compter de la résiliation du compte personnel.

ARTICLE 7 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exploitation de LA PLATEFORME, la BPCE est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des services proposés par LA PLATEFORME.

A ce titre, l'UTILISATEUR est invité à consulter la Politique de Confidentialité de LA PLATEFORME, qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, et aux traitements effectués via LA PLATEFORME.

ARTICLE 8 MODIFICATION

La BPCE se réserve la faculté de mettre à jour et modifier les présentes CGU à tout moment. Les modifications apportées entreront le premier jour du mois suivant leur mise en ligne sur la PLATEFORME

Les UTILISATEURS pourront prendre connaissance de la nature des modifications dès leur mise en ligne sur la PLATEFORME.

Toute inscription postérieure à la date de publication des CGU modifiées sera réputée avoir été faite en consentant à la nouvelle version des CGU.

Tout MEMBRE inscrit antérieurement à l'entrée en vigueur des modifications des CGU conserve la faculté de résilier son COMPTE à tout moment telle que prévue à l'article 8 RESILIATION des présentes.

ARTICLE 9 DISPOSITIONS GENERALES

Aucune indication, ni aucun document ne pourra engendrer d'obligation non comprise dans les présentes CGU, s'il ne fait l'objet d'un nouvel accord entre les PARTIES.

Le fait que l'une des PARTIES n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC APPLICABLES EN MATIERE DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE, LES TRIBUNAUX DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE TOUT LITIGE EVENTUEL RELATIF AUX PRESENTES CGU.

*
* *

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ARTISTES ET SALLES PARTENAIRES

Version du 03 janvier 2012

PREAMBULE

La **BPCE** a décidé de s'investir fortement dans l'univers de la musique. Elle a lancé à ce titre un service innovant qui met à l'honneur de jeunes talents et leur région d'origine.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « **CGU** ») sont conclues entre **BPCE** et les **Artistes et Salles** en vue de leur inscription dans le cadre de la plateforme musicale en ligne et mobile destinée à la promotion de jeunes artistes et exploitée par la **BPCE**.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent l'ensemble des différentes utilisations de cette plateforme accessible depuis l'adresse URL www.espritmusique.fr et via des applications pour téléphones et tablettes mobiles. Il est précisé que cette plateforme pourra par la suite être accessible depuis d'autres adresses URL.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues entre :

La BPCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 563.731.755 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n°493.455.042, dont le siège social est situé au 50 avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13 (ci-après *la BPCE*), d'une part ;

Et

Les ARTISTES et SALLES, d'autre part ;

Ci-après collectivement dénommées les « **PARTIES** ».

Important

TOUTE UTILISATION EFFECTUEE A QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

ARTICLE 1 DEFINITIONS

- **ARTISTE(S)** : désigne une catégorie de MEMBRES, artistes musicaux ou groupes musicaux, qui s'inscrit préalablement grâce au formulaire accessible à l'adresse <http://espritmusique.fr/#/utilisateur/inscription>. Les ARTISTES bénéficieront grâce à cette inscription d'un espace dédié leur permettant de mettre en ligne divers contenus notamment relatifs à leur musique et à leur biographie. Il est précisé que la BPCE se réserve le droit de sélectionner les ARTISTES selon les critères définis en **Annexe 1**.
- **COMPTE**: désigne l'interface dans laquelle est regroupé l'ensemble des données fournies par le MEMBRE. Ces données comprennent les informations relatives au MEMBRE comme son adresse de courrier électronique, son nom d'artiste, sa biographie, ses coordonnées, sa photo, etc.
- **LA PLATEFORME**: désigne le site internet et la base de données accessibles depuis l'adresse URL www.espritmusique.fr, ainsi que les contenus accessibles sur téléphones et tablettes mobiles via des applications spécifiques. LA PLATEFORME regroupe l'ensemble des pages web hébergées et des services proposés aux UTILISATEURS. Les services proposés par LA PLATEFORME sont notamment les suivants :
 - L'accès à des fiches d'ARTISTES, comprenant des informations mises en ligne par les ARTISTES, relatives à leur musique, leurs concerts, leur biographie et des contenus tels que des photographies, vidéos, musiques ;
 - L'accès à une carte de géolocalisation permettant aux UTILISATEURS d'écouter des morceaux musicaux mis en ligne par les ARTISTES en fonction de l'endroit où ils se produisent ;
 - L'application SOUND PLACES ;
 - Le partage des informations contenues sur LA PLATEFORME via divers réseaux sociaux et notamment FACEBOOK et TWITTER,
 - L'écoute en STREAMING des ŒUVRES musicales mises en ligne par les ARTISTES ;
 - La promotion de JEUNES TALENTS ;

En outre, BPCE propose notamment via LA PLATEFORME :

- Des concerts de musique classique et/ou baroque en partenariat ou dans le cadre d'action de mécénat avec des ensembles musicaux
 - Des accès privilégiés à des concerts « événements » en partenariat avec Live Nation ;
 - De la visibilité et des quotas de places à tarif réduit en partenariat avec un réseau de salles régionales ;
 - Un programme d'accompagnement des jeunes talents en s'appuyant en région sur ces salles partenaires ;
 - Un site de billetterie développé en marque blanche par la Fnac qui permet aux clients Caisse d'Epargne de bénéficier d'avantages spécifiques.
- **FICHES ARTISTE** : désigne les espaces dédiés aux ARTISTES, accessibles notamment via un onglet « SOUND PLACES » sur lesquels les UTILISATEURS pourront visionner et/ou écouter les ŒUVRES en STREAMING et avoir accès à un certain nombre d'informations relatives à l'ARTISTE concerné.
 - **JEUNE TALENT** : désigne les ARTISTES sélectionnés dans les conditions définies à l'article 3.

- **MEMBRE**: désigne tout UTILISATEUR majeur et capable ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux ou mineur justifiant d'une autorisation de ses représentants légaux qui s'inscrit sur LA PLATEFORME afin de bénéficier des différents services mis en place par la BPCE. Un membre peut être un VISITEUR INSCRIT sur la PLATEFORME, un ARTISTE ou une SALLE.
- **ŒUVRE** : désigne tout contenu mis en ligne par les ARTISTES et/ou SALLES et/ou communiqué à la BPCE en vue de sa mise en ligne sur LA PLATEFORME, et notamment les vidéos, photographies, œuvres musicales, œuvres multimédia ; cette liste ne pouvant être considérée comme exhaustive.
- **PARTENAIRES** : désigne les SALLES, le label digital Believe, Dailymotion, ainsi que toute autre personne travaillant pour la PLATEFORME, en partenariat avec la BPCE, et notamment toute personne amenée à faire partie du jury de sélection du dispositif JEUNE TALENT.
- **SALLE(S)** : désigne les salles de spectacle partenaires de BPCE dans le cadre de l'exploitation de la PLATEFORME.
- **FICHES SALLE** : désigne les espaces dédiés aux SALLES, accessibles notamment via un onglet « SOUND PLACES », sur lesquels ces dernières publient du contenu les concernant (description de leur activité, localisation, programmation, liens...), éditent des galeries de photographies et vidéos accessibles aux UTILISATEURS.
- **SOUND PLACES** : désigne l'application accessible à l'adresse <http://www.espritmusique.fr/soundplaces/> et sur les téléphones et tablettes mobiles par laquelle les UTILISATEURS pourront accéder à un service de géolocalisation leur permettant d'identifier dans leur environnement proche la localisation des ARTISTES et SALLES. Il est précisé que l'application SOUND PLACES est divisée en 21 régions physiques, et une région SOUND PLACES regroupant les ARTISTES sélectionnés conformément à l'article 3.
- **STREAMING** : désigne la technique par laquelle l'UTILISATEUR est en mesure d'écouter et/ou de visionner une ŒUVRE, sans qu'une conservation de ladite ŒUVRE ne soit possible.
- **UTILISATEUR(S)** : désigne ensemble les ARTISTES, les SALLES et les VISITEURS.
- **VISITEUR**: désigne toute personne qui accède et navigue sur LA PLATEFORME.
- **VISITEUR INSCRIT** : désigne toute personne qui s'inscrit sur la PLATEFORME sans pour autant avoir le statut d'ARTISTE ou de SALLE. Les VISITEURS INSCRITS désignent ainsi tout MEMBRE à l'exclusion des ARTISTES et des SALLES.

ARTICLE 2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

Seules les personnes physiques majeures et capables ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux ou mineures justifiant d'une autorisation de leurs représentants légaux ou toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale peuvent s'inscrire en tant qu'ARTISTE ou SALLE.

La BPCE se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'une personne qui ne serait pas conforme à l'esprit de LA PLATEFORME, ne contreviendrait pas à l'image de la BPCE ou bien encore

ne répondrait pas aux critères éditoriaux de BPCE et ce, sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit.

Lors de son inscription l'ARTISTE ou la SALLE s'engage à fournir de manière loyale à la BPCE des données exactes et qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits de tiers, quels qu'ils soient.

En cas de méconnaissance de cette obligation générale de loyauté, la BPCE se réserve le droit discrétionnaire de supprimer le COMPTE de l'ARTISTE ou de la SALLE sans préavis, dans les formes et conditions prévus à l'article 8 des présentes CGU.

Ainsi tout UTILISATEUR désirant devenir ARTISTE devra spécifier au moment de son inscription s'il est ou non adhérent d'une société de gestion collective de droits d'auteur (par exemple SACEM). Si l'adhésion à une société de gestion collective de droits d'auteur intervient après son inscription, l'ARTISTE s'engage à prévenir sans délai la BPCE de cette adhésion.

L'ARTISTE ou la SALLE est tenu de choisir un nom d'utilisateur et un mot de passe qui lui soient personnels. Son identifiant sera constitué de l'adresse email renseignée par l'ARTISTE ou la SALLE. Le nom d'utilisateur que choisira l'ARTISTE ou la SALLE peut être constitué par un pseudonyme, nom d'artiste, identité réelle, dénomination sociale ou nom commercial, le cas échéant de l'ARTISTE ou de la SALLE. Ce choix d'identifiant doit s'opérer dans le respect de la législation en vigueur, notamment celle relative à l'usurpation d'identité (Article 434-23 du Code pénal) ou à la contrefaçon de marque ou de droits d'auteur (Articles L.335-2 et suivants ou L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle).

Il appartient à l'ARTISTE ou à la SALLE d'assurer la confidentialité de son mot de passe. Toute connexion au COMPTE d'un ARTISTE ou SALLE à partir de l'identifiant et du mot de passe choisi lors de l'inscription sera présumée avoir été faite par l'ARTISTE ou la SALLE eux-mêmes. La création d'un COMPTE nécessite de fournir une adresse de courrier électronique valide.

Le MEMBRE est entièrement responsable des informations qu'il poste ou qu'il rend accessibles.

La BPCE se réserve le droit de supprimer ou modifier toute donnée portée à sa connaissance et qu'elle considère comme non conforme à l'esprit de LA PLATEFORME.

ARTICLE 3 JEUNES TALENTS

Tout ARTISTE inscrit sur LA PLATEFORME doit expressément accepter de participer au concours JEUNE TALENT mise en œuvre sur LA PLATEFORME afin de bénéficier du statut de JEUNE TALENT, et de se conformer le cas échéant à l'ensemble des obligations des JEUNES TALENTS. Nonobstant ce qui précède, tout ARTISTE sélectionné par une SALLE emporte son acceptation tacite au concours JEUNE TALENT.

L'intégration au dispositif JEUNE TALENT peut être réalisée des deux (2) manières suivantes :

- 1) Intégration via les SALLES partenaires du dispositif « Scènes en Régions ». Les SALLES sont sollicitées chaque année pour proposer des groupes qui intègrent d'office le dispositif JEUNES TALENTS
- 2) Intégration via une sélection faite sur le site internet www.espritmusique.fr.

L'ensemble des ARTISTES inscrits sur LA PLATEFORME ayant rejoint le dispositif JEUNES TALENTS sera soumis au vote régional prévu en ETAPE 2.

Le règlement du concours JEUNE TALENT est accessible à l'adresse <http://www.espritmusique.fr/#/jeunes-talents/regles>

Il est d'ores et déjà entendu que la cession des droits de propriété intellectuelle des ARTISTES lauréats relatifs aux ŒUVRES ayant vocation à faire l'objet soit de la compilation, soit de la tournée fera l'objet d'un contrat de cession *ad hoc*. L'acceptation des termes de ce contrat de cession *ad hoc* sera une condition déterminante de l'attribution de la qualité ou non de lauréat.

ARTICLE 4 SALLES

Dans le cadre de l'utilisation de LA PLATEFORME, les SALLES bénéficient de la possibilité de mettre en ligne les informations suivantes :

- Photographie de profil,
- Description ;
- Localisation ;
- Liens ;
- Programmation

Par ailleurs, les SALLES auront la possibilité de mettre en ligne les informations complémentaires suivantes :

- Galerie de photographie ;
- Galerie de vidéos ;
- Commentaires

Il est précisé que les SALLES s'engagent à se conformer à l'ensemble des obligations des UTILISATEURS, telles que stipulées dans les CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION VISITEURS INSCRITS ET NON INSCRITS (http://espritmusique.fr/docs/EspritMusique_CGU.pdf).

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Obligations de la BPCE

L'obligation générale de la BPCE est une obligation de moyens. Il ne pèse sur la BPCE aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée d'aucune sorte.

La BPCE s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation de LA PLATEFORME, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

S'agissant des espaces de contribution mis à disposition des MEMBRES, et notamment des commentaires mis en ligne par les MEMBRES, il est rappelé que la BPCE est un hébergeur au sens de l'article 6 I 2) de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004.

A ce titre, la BPCE retirera promptement tout contenu manifestement illicite dès qu'elle en aura connaissance.

La notification des contenus manifestement illicites peut se faire par mail à l'adresse abuse@espritmusique.fr par courrier en recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse suivante : HEAVEN 19 Rue de Cléry 75002 PARIS. Dans les deux (2) cas, la notification, pour être valide, doit reprendre tous les éléments prescrits à l'article 6 I 5) de la loi du 21 juin 2004 :

- la date de la notification ;
- si le notifiant est une personne physique : ses nom, prénoms, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- les noms et domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- la description des faits litigieux et leur localisation précise ;
- les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits ;
- la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté.

Il est rappelé que toute notification abusive est notamment passible d'une peine d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 euros en application de l'article 6-I-4 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 précitée.

5.2 Obligations des ARTISTES et SALLES

Dans le cadre de l'utilisation de LA PLATEFORME, chaque ARTISTE et SALLE s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU, à respecter une obligation générale de courtoisie lui interdisant de poster des ŒUVRES grossières, injurieuses, diffamatoires.

A ce titre, chaque ŒUVRE devra être conforme à l'ensemble des obligations imposées aux ARTISTES et SALLES.

Par ailleurs, chaque ARTISTE et SALLE déclare et garantit à la BPCE qu'il n'est, au jour de la création de son COMPTE, lié à aucun contrat qui serait contraire à l'utilisation de LA PLATEFORME, et en particulier à la mise en ligne de certaines ŒUVRES et/ou à leur exploitation conformément aux présentes CGU.

Chaque ARTISTE et SALLE déclare et garantit qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à la mise en ligne des ŒUVRES sur LA PLATEFORME et à leur exploitation conformément aux présentes CGU, et notamment des autorisations et/ou éventuelles cessions de tiers liés ou non à la création des contenus mis en ligne tels que des artistes interprètes, musiciens, producteurs etc.

Chaque ARTISTE et SALLE déclare et garantit avoir vérifié que les ŒUVRES sont conformes au droit moral des auteurs et artistes interprètes et que ceux-ci donnent leur accord à l'exploitation sur LA PLATEFORME conformément aux présentes CGU.

Chaque ARTISTE et SALLE s'engage à justifier de ses déclarations par écrit à la BPCE, à tout moment, en lui fournissant tout justificatif nécessaire à première demande.

Chaque ARTISTE et SALLE s'engage en tout état de cause à garantir à la BPCE la jouissance paisible des ŒUVRES mises en ligne.

Chaque ARTISTE et SALLE autorise la BPCE à représenter et reproduire son image et les autres éléments de sa personnalité (voix, image de biens meubles et immeubles) apparaissant dans les contenus visuels ou audiovisuels qu'il aura directement communiqués à la BPCE lors de son inscription ou sur son COMPTE. Cette autorisation vaut notamment pour :

- la mise à disposition gratuite de ces contenus sur LA PLATEFORME et sur des espaces dédiés générés par des flux vers les sites internet et réseaux sociaux notamment Facebook, Twitter, Myspace, YouTube, Dailymotion, Vimeo, Itunes, et sur les sites et blogs des partenaires de la BPCE (média, éditoriaux, community management, etc.),
- toute opérations publicitaires et promotionnelles de la PLATEFORME, directement ou indirectement, par quelque procédé que ce soit, incluant le STREAMING, les applications logicielles, widgets, sites internet ou appareils mobiles ou de bureau, dans le monde entier et pour toute la durée d'inscription de l' ARTISTE et de la SALLE sur LA PLATEFORME.

Il est précisé que la BPCE se réserve le droit de sélectionner certaines ŒUVRES et/ou certains ARTISTES et SALLES à sa discrétion, afin de les promouvoir, notamment dans le cadre d'articles de presse, de mises en valeur sur LA PLATEFORME, d'organisation de concerts.

Il est précisé que les ARTISTES et SALLES autorisent la BPCE à mettre en place un vote, par les UTILISATEURS de LA PLATEFORME, en vue de la promotion des ŒUVRES.

Par ailleurs, chaque ARTISTE et SALLE garantit la BPCE contre tout recours des tiers précités relatif aux ŒUVRES mises en ligne et contre toute condamnation financière en résultant et s'engage à rembourser la BPCE de toute somme qu'elle devrait acquitter à quelque titre que ce soit auprès d'un ayant droit relativement à l'exploitation des ŒUVRES conformément aux présentes CGU.

Il est précisé que les ŒUVRES mises en ligne par les ARTISTES et SALLES devront répondre aux spécificités techniques suivantes : Format Mp3, Taille maximum : 5Mo.

ARTICLE 6 RESPONSABILITES

La BPCE décline toute responsabilité :

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à LA PLATEFORME pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées ;
- En cas d'attaques virales ;
- En cas de renseignements incomplets ou erronés d'un UTILISATEUR ;
- En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de LA PLATEFORME. L'UTILISATEUR est alors seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler ;
- En cas de violation du droit des tiers qui n'aurait pas été notifiée dans les formes indiquées à l'article 5.1 ;
- En cas de problème technique lié à l'écoute ou au visionnage des contenus mis en ligne ;
- En cas de contrefaçon des ŒUVRES par un UTILISATEUR, étant précisé que les ŒUVRES sont mises en ligne aux risques et périls de l'ARTISTE et ou de la SALLE ;
- En cas de problème technique lié à l'utilisation des liens redirigeant vers la plateforme iTunes ou en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle liées à l'insertion ou à l'utilisation desdits liens.
- Concernant l'ensemble des contenus situés sur des sites tiers, accessibles en cliquant sur un lien hypertexte situé sur LA PLATEFORME.

ARTICLE 7 PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéo et textes contenus sur LA PLATEFORME, autre que ceux communiqués par les UTILISATEURS (notamment les ŒUVRES), sont la propriété exclusive de la BPCE ou de ses PARTENAIRES et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la BPCE ou de ses PARTENAIRES, sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation totale ou partielle des contenus de LA PLATEFORME, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de la BPCE ou le cas échéant des ARTISTES et SALLES, dans le cas des ŒUVRES, est interdite et constituera une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants et les articles L.713-1 et suivants du Code de la Propriété intellectuelle.

Les ŒUVRES mises en ligne par les ARTISTES et SALLES demeurent leur propriété exclusive.

Chaque ARTISTE ou SALLE accorde à la BPCE à titre gratuit, une licence non exclusive l'autorisant, notamment, à des fins de mise à disposition gratuite sur LA PLATEFORME et sur des espaces dédiés générés par des flux vers les sites internet et réseaux sociaux Facebook, Twitter, Myspace, YouTube, Dailymotion, Vimeo, Itunes, et sur les sites et blogs des PARTENAIRES de la BPCE (média, éditoriaux, community management, etc.), ainsi qu'à des fins publicitaires et promotionnelles, à **reproduire, représenter publiquement** ou non, **modifier** et **distribuer** tout ou partie des ŒUVRES mises en ligne sur LA PLATEFORME et/ou communiquées à la BPCE dans cet objectif, directement ou indirectement, par quelque procédé que ce soit incluant, le STREAMING, les applications logicielles, widgets, sites internet ou appareils mobiles ou de bureau, dans le monde entier et pour toute la durée d'inscription de l'ARTISTE ou de la SALLE sur LA PLATEFORME.

A ce titre, chaque ARTISTE ou SALLE accorde à la BPCE le droit **d'utiliser** les ŒUVRES conformément aux présentes CGU, dans le cadre de la promotion de LA PLATEFORME auprès de la presse.

Il est également précisé que les ŒUVRES ne pourront faire l'objet de téléchargement par les UTILISATEURS que sous réserve d'une autorisation expresse préalable distincte de l'ARTISTE ou de la SALLE.

Il est précisé que certaines ŒUVRES sont disponibles au téléchargement via la plateforme iTunes, l'ARTISTE ou la SALLE étant seuls responsables de l'insertion et de l'utilisation des liens permettant ces téléchargements.

Par ailleurs, chaque ARTISTE ou SALLE accorde à la BPCE le droit d'accorder des sous-licences relativement aux droits précités, notamment à des sous-traitants, affiliés ou PARTENAIRES.

Enfin, chaque ARTISTE ou SALLE reconnaît à la BPCE le droit de permettre aux UTILISATEURS de LA PLATEFORME de commenter tout ou partie d'une ŒUVRE, de publier sur les sites internet de ses PARTENAIRES (média, éditoriaux, community management, etc.) et réseaux sociaux Facebook, Twitter, Myspace, YouTube, Dailymotion, Vimeo, Itunes tout ou partie des FICHES ARTISTES ou des FICHES SALLES ainsi que toute information que l'ARTISTE ou la SALLE aurait pu mettre en ligne sur LA PLATEFORME, étant précisé que ces informations pourront par la suite être utilisées par tout internaute conformément aux conditions générales d'utilisation desdits réseaux sociaux.

La BPCE interdit expressément :

1° L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données de LA PLATEFORME sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;

2° La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données de LA PLATEFORME, quelle qu'en soit la forme.

3° l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu la base de données de LA PLATEFORME dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de cette base.

Il est rappelé que la cession des droits de propriété intellectuelle des ARTISTES lauréats relatifs aux ŒUVRES ayant vocation à faire l'objet soit de la compilation, soit de la tournée fera l'objet d'un contrat de cession *ad hoc*. L'acceptation des termes de ce contrat de cession *ad hoc* sera une condition déterminante de l'attribution de la qualité ou non de lauréat.

ARTICLE 8 RESILIATION

Chaque ARTISTE ou SALLE peut mettre fin à son inscription à LA PLATEFORME en demandant la clôture de son COMPTE à la BPCE. Cette demande sera réputée effectuée le jour ouvré suivant sa réception par la BPCE. La demande doit être également et obligatoirement adressée par email à l'adresse : contact@espritmusique.fr.

A ce titre, il est précisé que la BPCE ne fera plus usage des contenus mis en ligne par les ARTISTES ou par les SALLES en cas de désinscription de ceux-ci.

Sans préjudice des autres dispositions des présentes CGU, la BPCE pourra résilier le COMPTE de tout ARTISTE ou SALLE sans préavis ni mise en demeure, en cas de manquement grave de l'ARTISTE ou de la SALLE à l'une quelconque de ses obligations, ou bien encore en cas d'absence d'acceptation par l'ARTISTE ou la SALLE des CGU modifiées dans un délai de sept (7) jours suivant leur notification.

De manière plus générale, et sans préjudice des autres dispositions des présentes, en cas de manquement de l'ARTISTE ou de la SALLE à l'une quelconque de ses obligations, la BPCE pourra résilier le COMPTE de de tout ARTISTE ou SALLE quinze (15) jours après l'envoi à l'ARTISTE ou à la SALLE d'un courrier électronique lui notifiant le manquement et lui demandant de se conformer aux présentes CGU resté infructueux.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous les dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la BCPE à l'ARTISTE ou à la SALLE ou à ses ayants droit et représentants légaux en réparation du préjudice subi du fait de tels manquements.

L'ARTISTE ou la SALLE sera informé par courrier électronique de la résiliation ou de la confirmation de la résiliation de son COMPTE. Ses données seront détruites à sa demande ou à l'expiration des délais légaux courants à compter de la résiliation du COMPTE.

ARTICLE 9 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exploitation de LA PLATEFORME, la BPCE est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des services proposés par LA PLATEFORME.

A ce titre, l'ARTISTE est invité à consulter la Politique de Confidentialité de LA PLATEFORME, qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, et aux traitements effectués via LA PLATEFORME.

ARTICLE 10 MODIFICATION

La BPCE se réserve la faculté de mettre à jour et modifier les présentes CGU à tout moment. Les modifications apportées entreront en vigueur à la date de leur acceptation par l'ARTISTE ou la SALLE.

Il est précisé que toute mise à jour ou modification des CGU sera notifiée à l'ARTISTE ou à la SALLE lors de sa connexion sur son COMPTE. L'ARTISTE ou la SALLE sera ainsi invité à prendre connaissance et accepter la nouvelle version des CGU applicable.

A défaut d'acceptation de ces nouvelles conditions, l'accès par l'ARTISTE ou la SALLE aux différents services de la PLATEFORME pourra être suspendu, totalement ou partiellement. Le COMPTE de l'ARTISTE ou de la SALLE pourra également être résilié dans les conditions prévues à l'article 8.

Toute inscription postérieure à la date de publication des CGU modifiées sera réputée avoir été faite en consentant à la nouvelle version des CGU.

ARTICLE 11 DISPOSITIONS GENERALES

Aucune indication, ni aucun document ne pourra engendrer d'obligation non comprise dans les présentes CGU, s'il ne fait l'objet d'un nouvel accord entre les PARTIES.

Le fait que l'une des PARTIES n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC APPLICABLES EN MATIERE DE COMPETENCE JURIDICTIONNELLE, LES JURIDICTIONS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS POUR CONNAITRE DE TOUT LITIGE EVENTUEL RELATIF AUX PRESENTES CGU.

ANNEXE 1

CRITERES DE SELECTION DES ARTISTES

Avant-propos

Le site espritmusique.fr et l'application contributive SOUND PLACES développés par la Caisse d'Epargne permettent de découvrir des jeunes talents dans toutes les régions.

Ils permettent de découvrir des artistes près de chez soi grâce à une carte interactive, ou en se laissant guider par le hasard.

Les artistes peuvent s'inscrire sur LA PLATEFORME afin de bénéficier de la visibilité offerte par Sound Places, en donnant un certain nombre d'informations, notamment sur qui ils sont et sur la musique qu'ils créent.

I. RAPPEL DE LA STRUCTURE D'UNE FICHE ARTISTE

Les FICHES ARTISTES seront composées de 7 grands items.

1/ Nom de l'ARTISTE

Pseudonyme, nom du groupe, ou identité réelle.

2/ Photo :

Une photographie représentative de l'ARTISTE au minimum sera demandée.

3/ Catégorie/style de musique

Catégorie : choix parmi les 8 propositions

Style : champ libre

4/ Biographie :

Format : 1 500 signes maximum

5/ La présence web

L'ensemble des URL liées à l'ARTISTE.

6/ Titres de musique proposés à l'écoute

Minimum requis : un titre

7/ Vidéos de l'ARTISTE

Recommandé mais non obligatoire

II. LES CRITERES OBJECTIFS

1/ Les données

a/ Approche générale

Plus une FICHE ARTISTE est renseignée de façon qualitative plus elle a de chance d'être intégrée dans l'appli. Certains champs comme le champ vidéo ne sont pas obligatoires. Il est entendu qu'un profil dûment rempli (champs obligatoires mais aussi champs non obligatoires) attirera une meilleure attention (dans le bon sens du terme).

b/ Photo

Chaque inscription doit comporter au moins une photo.

Dimension : JPG en 2400pxX1800px

Poids : 5 Mo maximum

c/ Biographie

La description de l'ARTISTE sera rédigée en langue française, avec le respect de la ponctuation et de la syntaxe.

Format : texte de 1 500 signes (espaces compris) maximum.

d/ Vidéos

Elles doivent comporter des images de type clip (scénarisées par l'ARTISTE) ou être de type « captation » (enregistrement en direct sur scène). A noter que les vidéos appartenant à cette deuxième catégorie sont requises en phase finale des sélections Jeunes Talents.

Les vidéos sont soumises uniquement sous forme d'URL issues d'un portail vidéo type Youtube, Dailymotion, Vimeo...

2/ La musique

a/ Musique soumise

La soumission de musique se fera grâce à des fichiers en format MP3 dans un encodage correct. Idéalement 320kbps et au minimum 128kbps.

Le morceau proposé devra être entier.

b/ Le type de musique

La musique proposée peut être instrumentale ou composée de façon numérique, et comporter des paroles dans toutes les langues.

Les titres proposés devront appartenir à une de ces 8 catégories :

- Pop Rock
- Hip Hop
- Funk/soul
- Electro
- Chanson
- World
- Jazz
- Classique

L'artiste pourra préciser un style sur un champ libre. Exemple catégorie : world. Style : reggae.

c/ L'oeuvre

Elle devra être :

- une création originale
- une reprise si elle est réorchestrée et/ou réarrangée différemment
- un remix d'un morceau existant

3/ Les ARTISTES

a/ Statut des ARTISTES

Seuls les artistes en développement peuvent s'inscrire sur la PLATEFORME. Par développement, on entend qu'ils ne sont pas encore connus du grand public.

Ils peuvent avoir un manager, un contrat d'édition ou de tourneur. Ils peuvent également avoir été produits par une maison de disques ou un label et avoir sorti des disques si ceux-ci sont restés confidentiels.

b/ Profil des artistes

Les ARTISTES sont des hommes et des femmes de tous âges, ou un groupe dont le nombre de membres n'est pas limité.

Ils doivent résider en France métropolitaine. Le principe même de l'application résidant dans la localisation de l'artiste dans une région de France.

Le compte doit être créé et mis à jour par l'ARTISTE lui-même ou par un représentant lorsqu'il s'agit d'un groupe.

II. CRITERES SUBJECTIFS

1/ Les données

a/ Les photos

Le choix de la photo est primordial et fait partie de la démarche artistique du groupe ou de l'artiste. Il est recommandé de privilégier des photos qui valorisent l'artiste. Il est préférable d'opter pour un fond simple et plutôt épuré afin que l'artiste reste le sujet principal de l'image. Le choix de l'éclairage est très important. Les artistes devront proposer des photos sur lesquelles on peut distinguer clairement le ou les artistes.

Par ailleurs, il sera fortement conseillé aux ARTISTES de proposer des photos d'eux sur scène.

b/ Les vidéos

La qualité des vidéos est primordiale. Si l'ARTISTE décide de proposer une vidéo, il faut que celle-ci le valorise. Elle doit contenir des images de qualité ou l'on distingue soit un propos artistique (narration d'une histoire) soit un parti pris live ou scénique.

c/ Biographie

La biographie doit nous permettre de comprendre la démarche de l'ARTISTE.

Comment il a commencé la musique, s'il est musicien, s'il est l'auteur de ses textes, quelles sont ses influences, dans quel style il s'inscrit ou au contraire pourquoi il a du mal à s'inscrire dans un style spécifique...

Le ton doit être passionné et si possible empreint d'humour et de 2nd degré. L'artiste pourra décrire sa région d'origine et l'importance qu'elle a dans sa création (les influences, mouvement musical particulièrement présent dans telle région, etc). Il pourra mettre en avant les artistes reconnus issus de la même région que lui.

2/ La musique

La musique est un domaine qui par définition est subjectif. En effet, même si nous nous faisons fort de décrire des critères précis, la part de subjectivité restera très forte dans le choix de l'équipe de modération. Voici les critères qui seront particulièrement observés lors de la modération.

Mélodie : le titre doit être empreint d'une mélodie inspirante qui reste en tête ou a minima attrayante pour l'oreille.

Harmonie : les différents sons doivent être juxtaposés de façon cohérente et agréable.

Texte : les textes sont une des composantes importantes d'une création musicale. Ceux-ci doivent être intelligents, raconter une histoire, créer une émotion, faire rire. Ils doivent créer une réaction positive.

Interprétation : l'artiste, que ce soit pour une version instrumentale ou chantée, doit faire passer des émotions dans sa façon de jouer ou dans sa façon d'appréhender les notes avec sa voix.

Voix : La tessiture, soit l'homogénéité des différents sons de la voix donnera un rendu plus ou moins agréable, et la particularité de la voix sont des éléments qui seront pris en compte.

Présence scénique : la scène et le live sont au cœur du programme. La présence scénique visible sur les vidéos intégrées au profil est un vrai plus.